

1998

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 13 FEVRIER 1998

OBJET

Avenant au marché public 10/97

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 13 février 1998 à 17 heures dans les locaux de l'hôtel du Département, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU (pouvoir de M. SIRDEY).

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. GRANDON (pouvoir de M. TOUZO) – FAVRAT – CATEL - AUDOUIN – VELLA – GUILLARD – LEGENDRE, Conseillers Généraux.

MM. CLEMENT – PILLIAS – GALLET – HOYAU – CORNU – PHILIPPE – FOUCAULT (pouvoir de M. HUWART) – RIOS-CASTRO – GIGON -

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel Didier PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité autorise le président à signer l'avenant n°1 au lot n° 1 avec la société GUILLEMOT pour un montant de 97 974,86 F.TTC.

Il autorise également la signature du contrat d'assurance « Maître d'ouvrage » présenté par la société SMAbtp.

Le Président du Conseil d'Administration,

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 13 FEVRIER 1998

OBJET

Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 13 février 1998 à 17 heures dans les locaux de l'hôtel du Département, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU (pouvoir de M. SIRDEY).

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. GRANDON (pouvoir de M. TOUZO) – FAVRAT – CATEL - AUDOUIN – VELLA – GUILLARD – LEGENDRE, Conseillers Généraux.

MM. CLEMENT – PILLIAS – GALLET – HOYAU – CORNU – PHILIPPE – FOUCAULT (pouvoir de M. HUWART) – RIOS-CASTRO – GIGON -

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel Didier PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité désigne à la Commission d'appel d'offres :

Titulaires : M.HOYAU et M. GALLET

Suppléants : M. PILLIAS et M. AUDOUIN

Le Président du Conseil d'Administration,

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 MAI 1998

OBJET

Répartition des sièges au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 29 mai 1998 à 14 heures 30 dans les locaux de l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. PILLIAS – RIOS-CASTRO – PHILIPPE – ANGOULVANT – FAUVE –
HOYAU – GALLET – RENARD (pouvoir de M. CHATEL) – VELLA – de
MONTGOLFIER – CORNU – LETHUILLIER – QUENTIN (pouvoir de
M. FAVRAT - HUWART.

Mme BILLARAND-DAUPHIN

Membre de droit :

M. LE BRETON de VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel Didier PARIS, Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 9 avril 1998
portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers
volontaires, le Conseil à l'unanimité fixe comme suit la répartition des sièges entre
officiers et non-officiers :

Officiers : 3 dont au plus 1 membre du SSSM

Non-Officiers : 5

(Nombre identique pour les suppléants)

Le Président du Conseil d'Administration,

RECU EN PREFECTURE LE : 29 MAI 1998
--

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 MAI 1998

OBJET

Avenants à des marchés
publics

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 29 mai 1998 à 14 heures 30 dans les locaux de l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. PILLIAS – RIOS-CASTRO – PHILIPPE – ANGOULVANT – FAUVE – HOYAU – GALLET – RENARD (pouvoir de M. CHATEL) – VELLA – de MONTGOLFIER – CORNU – LETHUILLIER – QUENTIN (pouvoir de M. FAVRAT - HUWART.

Mme BILLARAND-DAUPHIN

Membre de droit :

M. LE BRETON de VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel Didier PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Après avoir pris connaissance des propositions de la Commission d'Appel d'Offres en date du 30 mars 1998 et 29 mai 1998, le Conseil à l'unanimité autorise le Président à signer les avenants aux marchés publics suivants :

Marché 18/97 avec la société SYSTEL pour un montant de plus value de 148 907,35 F toutes taxes comprises

Marché 10/97 avec l'entreprise FEUGEREUX (lot n°9) pour un montant de moins value de 3 772,37 F toutes taxes comprises ; l'entreprise SETIB (lot n°8) pour un montant de plus value de 3 425,64 F toutes taxes comprises ; l'entreprise TEXISOL (lot n°7) pour un montant en plus value de 5 523,48 F toutes taxes comprises ; l'entreprise SETIB (lot n° 9) pour un montant de plus value de 2 138,24 F toutes taxes comprises ;

RECU EN PREFECTURE LE :

Le Président du Conseil d'Administration,

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 MAI 1998

OBJET

Représentants à la commission de recensement des votes CATSIS -CCDSPV
--

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 29 mai 1998 à 14 heures 30 dans les locaux de l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. PILLIAS – RIOS-CASTRO – PHILIPPE – ANGOULVANT – FAUVE – HOYAU – GALLET – RENARD (pouvoir de M. CHATEL) – VELLA – de MONTGOLFIER – CORNU – LETHUILLIER – QUENTIN (pouvoir de M. FAVRAT - HUWART.
Mme BILLARAND-DAUPHIN

Membre de droit :

M. LE BRETON de VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel Didier PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Conformément aux dispositions n° 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours d'une part et de l'arrêté ministériel du 9 avril 1998 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, le Conseil à l'unanimité désigne les représentants suivants à la commission de recensement des votes à la commission administrative et technique et au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires :

établissements publics de coopération intercommunale :
MM. SIRDEY et TOUZO

Maires :
MM. CLEMENT et VELLA

Le Président du Conseil d'Administration,

RECU EN PREFECTURE LE : 5 JUIN 1998
--

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 MAI 1998

OBJET

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1998

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 29 mai 1998 à 14 heures 30 dans les locaux de l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. PILLIAS – RIOS-CASTRO – PHILIPPE – ANGOULVANT – FAUVE –
HOYAU – GALLET – RENARD (pouvoir de M. CHATEL) – VELLA –
de MONTGOLFIER – CORNU – LETHUILLIER – QUENTIN (pouvoir de
M. FAVRAT - HUWART.

Mme BILLARAND-DAUPHIN

Membre de droit :

M. LE BRETON de VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel Didier PARIS, Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité adopte le projet de budget supplémentaire présenté.

Le Président du Conseil d'Administration,

RECU EN PREFECTURE LE : 19 JUIN 1998

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 MAI 1998

OBJET

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 1998
--

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 29 mai 1998 à 14 heures 30 dans les locaux de l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. PILLIAS – RIOS-CASTRO – PHILIPPE – ANGOULVANT – FAUVE – HOYAU – GALLET – RENARD (pouvoir de M. CHATEL) – VELLA – de MONTGOLFIER – CORNU – LETHUILLIER – QUENTIN (pouvoir de M. FAVRAT - HUWART.
Mme BILLARAND-DAUPHIN

Membre de droit :

M. LE BRETON de VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel Didier PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité adopte le Compte Administratif 1997, et prend acte qu'il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par Madame le Payeur Départemental.

Le Président du Conseil d'Administration,

RECU EN PREFECTURE LE : 19 JUIN 1998

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 MAI 1998

OBJET

PRIMES ET INDEMNITES Sapeurs-Pompiers Participation au logement
--

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 29 mai 1998 à 14 heures 30 dans les locaux de l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. PILLIAS – RIOS-CASTRO – PHILIPPE – ANGOULVANT – FAUVE –
HOYAU – GALLET – RENARD (pouvoir de M. CHATEL) – VELLA –
de MONTGOLFIER – CORNU – LETHUILLIER – QUENTIN (pouvoir de
M. FAVRAT - HUWART.
Mme BILLARAND-DAUPHIN

Membre de droit :

M. LE BRETON de VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel Didier PARIS, Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité décide d'attribuer au personnel figurant sur la liste jointe à la présente délibération (établie à compter du 1^{er} janvier 1998), la participation au logement décidée par la Commission Administrative dans sa séance du 7 mars 1994.

Il donne délégation au Président pour accorder cet avantage pour tous les recrutements à intervenir par remplacement de personnels mutés et pour les postes créés au budget 1998.

Le Président du Conseil d'Administration,

RECU EN PREFECTURE LE : 25 JUIN 1998

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 MAI 1998

OBJET

Comptable de l'Etablissement Indemnité de conseil

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 29 mai 1998 à 14 heures 30 dans les locaux de l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. PILLIAS – RIOS-CASTRO – PHILIPPE – ANGOULVANT – FAUVE – HOYAU – GALLET – RENARD (pouvoir de M. CHATEL) – VELLA – de MONTGOLFIER – CORNU – LETHUILLIER – QUENTIN (pouvoir de M. FAVRAT - HUWART.
Mme BILLARAND-DAUPHIN

Membre de droit :

M. LE BRETON de VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel Didier PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil prend acte de la désignation du Payeur Départemental comme comptable de l'établissement public.

Il décide à l'unanimité d'attribuer à cet agent du Trésor l'indemnité de conseil au taux maxima.

RECU EN PREFECTURE LE : 25 juin 1998

Le Président du Conseil d'Administration,

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 MAI 1998

OBJET

Délégation permanente au
Président

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 29 mai 1998 à 14 heures 30 dans les locaux de l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. PILLIAS – RIOS-CASTRO – PHILIPPE – ANGOULVANT – FAUVE –
HOYAU – GALLET – RENARD (pouvoir de M. CHATEL) – VELLA –
de MONTGOLFIER – CORNU – LETHUILLIER – QUENTIN (pouvoir de
M. FAVRAT - HUWART.

Mme BILLARAND-DAUPHIN

Membre de droit :

M. LE BRETON de VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel Didier PARIS, Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité donne délégation permanente au Président pour faire face
à l'administration quotidienne du Service dans les domaines suivants :

- signature des conventions de formation avec les organismes privés ou publics (CNFPT, autres SDIS...) lorsque les montants ne dépassent pas 300 000 F.
- signature des baux pour les logements accordés par nécessité absolue de service (renouvellements et nouveaux contrats suite à déménagement ou recrutement).
- signature des contrats divers concernant les charges « locatives » et contrats d'entretien.
- pour déposer les plaintes au nom du Service.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui sont passés en la forme négociée en raison de leur montant (suivant la délibération prise lors du vote du budget précisant la liste des acquisitions et la forme de passation des marchés).

Le Conseil sera tenu informé lors de chaque séance de l'utilisation de ces délégations.

RECU EN PREFECTURE LE :
26 JUIN 1998

MARTIAL TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 MAI 1998

OBJET

Assurances Audit

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 29 mai 1998 à 14 heures 30 dans les locaux de l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. PILLIAS – RIOS-CASTRO – PHILIPPE – ANGOULVANT – FAUVE – HOYAU – GALLET – RENARD (pouvoir de M. CHATEL) – VELLA – de MONTGOLFIER – CORNU – LETHUILLIER – QUENTIN (pouvoir de M. FAVRAT - HUWART.

Mme BILLARAND-DAUPHIN

Membre de droit :

M. LE BRETON de VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel Didier PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité décide de solliciter la Société PROTECTAS pour effectuer l'audit devant permettre le renouvellement des contrats d'assurances.

RECU EN PREFECTURE LE : 25 JUIN 1998

Le Président du Conseil d'Administration,

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 MAI 1998

OBJET

Recrutement par anticipation Officiers préventionnistes

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 29 mai 1998 à 14 heures 30 dans les locaux de l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. PILLIAS – RIOS-CASTRO – PHILIPPE – ANGOULVANT – FAUVE – HOYAU – GALLET – RENARD (pouvoir de M. CHATEL) – VELLA – de MONTGOLFIER – CORNU – LETHUILLIER – QUENTIN (pouvoir de M. FAVRAT - HUWART.

Mme BILLARAND-DAUPHIN

Membre de droit :

M. LE BRETON de VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel Didier PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité, considérant les difficulté de recrutement en Officier et la durée de formation d'un spécialiste en prévention, décide de procéder par anticipation à des départs à la retraite au recrutement de 2 officiers.

Ces postes bénéficient du logement par nécessité absolue de service.

Le Président du Conseil d'Administration,

RECU EN PREFECTURE LE : 25 JUIN 1998

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 MAI 1998

OBJET

Transformation de postes

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 29 mai 1998 à 14 heures 30 dans les locaux de l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. PILLIAS – RIOS-CASTRO – PHILIPPE – ANGOULVANT – FAUVE –
HOYAU – GALLET – RENARD (pouvoir de M. CHATEL) – VELLA –
de MONTGOLFIER – CORNU – LETHUILLIER – QUENTIN (pouvoir de
M. FAVRAT - HUWART.
Mme BILLARAND-DAUPHIN

Membre de droit :

M. LE BRETON de VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel Didier PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité décide de transformer le poste d'agent technique en chef vacant du fait du départ en retraite de son titulaire en poste d'agent d'entretien.

Il décide également de transformer 1 poste d'agent administratif à mi-temps en poste à temps complet à effet du 1^{er} juillet 1998.

Le Président du Conseil d'Administration,

RECU EN PREFECTURE LE : 25 JUIN 1998

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 MAI 1998

OBJET

Allocation de vétéranee

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 29 mai 1998 à 14 heures 30 dans les locaux de l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. PILLIAS – RIOS-CASTRO – PHILIPPE – ANGOULVANT – FAUVE – HOYAU – GALLET – RENARD (pouvoir de M. CHATEL) – VELLA – de MONTGOLFIER – CORNU – LETHUILLIER – QUENTIN (pouvoir de M. FAVRAT - HUWART.

Mme BILLARAND-DAUPHIN

Membre de droit :

M. LE BRETON de VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel Didier PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil prend acte que l'allocation de vétéranee est désormais composée d'une part fixe dont le montant est déterminé par le Ministre de l'Intérieur, et que ce montant devient pour 1998 le taux minimum à verser à l'ensemble des allocataires.

Les crédits complémentaires sont inscrits à l'article 613 du budget supplémentaire 1998.

Le Vice-Président du Conseil d'Administration,

RECU EN PREFECTURE LE : 27 JUILLET 1998
--

Jean GRANDON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 MAI 1998

OBJET

Acquisition de bâtiments
Pour l'extension de la
Direction et de l'Atelier

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 29 mai 1998 à 14 heures 30 dans les locaux de l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. PILLIAS – RIOS-CASTRO – PHILIPPE – ANGOULVANT – FAUVE – HOYAU – GALLET – RENARD (pouvoir de M. CHATEL) – VELLA – de MONTGOLFIER – CORNU – LETHUILLIER – QUENTIN (pouvoir de M. FAVRAT - HUWART.

Mme BILLARAND-DAUPHIN

Membre de droit :

M. LE BRETON de VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel Didier PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité décide l'acquisition des immeubles cadastrés section CH 80, 2 rue Camille Marcille et CH 84, 5 rue Vincent Chevard dans les conditions suivantes :

- section CH 80, 2 rue Camille Marcille à CHARTRES

(valeur vénale des domaines : 1, 3 MF) retenu pour 1,2 MF et 113 364 F TTC pour les honoraires d'agence (Arthur Loyd) et non compris les frais d'établissement d'actes et frais divers.

- section CH 84, 5 rue Vincent Chevard à CHARTRES

(valeur vénale des domaines : 1,3 MF) retenu pour 1, 3 MF (sans frais d'agence), sous réserve de travaux de remplacement des terres polluées et non compris les frais d'établissement d'actes et frais divers.

Il autorise le Président à signer les documents et actes nécessaires.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 212 du budget supplémentaire 1998.

Le Vice-Président du Conseil d'Administration,

RECU EN PREFECTURE LE :
27 JUILLET 1998

Jean GRANDON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 MAI 1998

OBJET

Construction du Centre de Secours de NOGENT LE ROI Acquisition de terrain
--

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 29 mai 1998 à 14 heures 30 dans les locaux de l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. PILLIAS – RIOS-CASTRO – PHILIPPE – ANGOULVANT – FAUVE –
HOYAU – GALLET – RENARD (pouvoir de M. CHATEL) – VELLA –
de MONTGOLFIER – CORNU – LETHUILLIER – QUENTIN (pouvoir de
M. FAVRAT - HUWART.
Mme BILLARAND-DAUPHIN

Membre de droit :

M. LE BRETON de VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel Didier PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité décide l'acquisition de l'immeuble cadastré section ZD n° 20 sis au lieudit « Les Sorettes » à NOGENT LE ROI dans la limite de l'évaluation qui doit être faite par les domaines (frais divers non compris), et autorise dans ces conditions le Président à signer les documents et actes nécessaires.

Il autorise la mise en œuvre de la procédure de désignation du concepteur conformément à l'article 314bis – 6^{ème} alinéa – paragraphe a du Code des Marchés Publics.

Un crédit prévisionnel de 200 000 F est inscrit à l'article 212 du budget supplémentaire 1998.

Le Vice-Président du Conseil d'Administration,

RECU EN PREFECTURE LE : 27 juillet 1998
--

Jean GRANDON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 MAI 1998

OBJET

Marchés publics Modifications du plan d'équipement 1998

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 29 mai 1998 à 14 heures 30 dans les locaux de l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. PILLIAS – RIOS-CASTRO – PHILIPPE – ANGOULVANT – FAUVE – HOYAU – GALLET – RENARD (pouvoir de M. CHATEL) – VELLA – de MONTGOLFIER – CORNU – LETHUILLIER – QUENTIN (pouvoir de M. FAVRAT - HUWART.

Mme BILLARAND-DAUPHIN

Membre de droit :

M. LE BRETON de VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel Didier PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité arrête comme suit le plan d'équipement 1998 :

- 4 chassis de VSAB (appel d'offres ouvert)
- 4 équipements de VSAB (appel d'offres ouvert)
- 1 EPSA 18 mètres (appel d'offres ouvert)
- 1 chassis CCF (appel d'offres ouvert)
- 1 équipement CCF (appel d'offres ouvert)
- 2 chassis FPT (appel d'offres ouvert)
- 2 équipements FPT (appel d'offres ouvert)
- 1 VPCE (appel d'offres ouvert)
- 9 VL (sur bon de commande compte tenu des différences de besoins, berlines, utilitaires ...)

Le Vice-Président du Conseil d'Administration,

RECU EN PREFECTURE LE : 27 JUILLET 1998
--

Jean GRANDON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 MAI 1998

OBJET

Informatique administrative

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 29 mai 1998 à 14 heures 30 dans les locaux de l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. PILLIAS – RIOS-CASTRO – PHILIPPE – ANGOULVANT – FAUVE –
HOYAU – GALLET – RENARD (pouvoir de M. CHATEL) – VELLA –
de MONTGOLFIER – CORNU – LETHUILLIER – QUENTIN (pouvoir de
M. FAVRAT - HUWART.
Mme BILLARAND-DAUPHIN

Membre de droit :

M. LE BRETON de VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel Didier PARIS, Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité autorise le Président à signer les marchés nécessaires

- 1°) au câblage informatique (réseaux) de la Direction et des Centres de Secours Principaux (appel d'offres restreint)
- 2°) équipement serveur à la Direction et dans les Centres de Secours Principaux
- 3°) mise à jour des logiciels « bureautique » et « réseaux » de la Direction et des Centres de Secours Principaux (appel d'offres restreint)
- 4°) Autocommutateur de la Direction et Interphonie (appel d'offres restreint)

Le Vice-Président du Conseil d'Administration,

RECU EN PREFECTURE LE : 27 JUILLET 1998
--

Jean GRANDON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 MAI 1998

OBJET

Régime indemnitaire
Personnels permanents
titulaires et contractuels

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 29 mai 1998 à 14 heures 30 dans les locaux de l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. PILLIAS – RIOS-CASTRO – PHILIPPE – ANGOULVANT – FAUVE – HOYAU – GALLET – RENARD (pouvoir de M. CHATEL) – VELLA – de MONTGOLFIER – CORNU – LETHUILLIER – QUENTIN (pouvoir de M. FAVRAT - HUWART.

Mme BILLARAND-DAUPHIN

Membre de droit :

M. LE BRETON de VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel Didier PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le conseil à l'unanimité reprend les anciennes délibérations de la Commission Administrative qui fixe comme suit le régime indemnitaire des agents permanents titulaires ou contractuels du Service, le Président assurant la répartition en tant qu'autorité investie du pouvoir de nomination. :

Filière sapeurs pompiers-

- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires
- Indemnité de fonction des inspecteurs départementaux et des inspecteurs adjoints
- Indemnité de qualification
- Indemnité de fonction d'instructeur d'entraînement physique spécialisé
- Indemnité de feu
- Indemnité de secourisme
- Indemnité allouée aux moniteurs de secourisme
- Indemnité de plongée subaquatique
- Indemnité de Maître Chien
- Indemnité pour tâches de mécanicien et de secrétaire comptable
- Indemnité de conduite
- Indemnité de panier
- Indemnité de Permanence Opérationnelle Départementale
- Indemnité de Chef de CSP et d'Adjoint
- Participation au logement
- Nouvelle bonification indiciaire
- Indemnité annuelle
- Complément de rémunération

Filière administrative :

- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires
- Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires
- Prime informatique
- Indemnité supplémentaire
- Indemnité annuelle
- Complément de rémunération

Filière technique :

- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires
- Indemnité supplémentaire
- Prime de service et de rendement
- Indemnité de participation aux travaux
- Prime informatique
- Indemnité d'astreinte
- Indemnité de panier
- Nouvelle bonification indiciaire
- Indemnité annuelle
- Complément de rémunération

Filière stationnaires (*emplois spécifiques basés sur le statut des agents des transmissions*)

- Indemnité de sujétion
- Prime de rendement
- Prime informatique
- Indemnité de panier
- Indemnité annuelle
- Complément de rémunération

Filière sportive

- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires
- Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires
- Indemnité supplémentaire
- Indemnité annuelle
- Complément de rémunération

Pour l'ensemble des filières, l'indemnité exceptionnelle tendant à compenser la perte de rémunération du fait de la modification de l'assiette de la CSG est maintenue.

L'ensemble des avantages sociaux accordé aux agents de l'Etat (frais de garde, colonies de vacances ...) est également maintenu. Le Président est en outre autorisé à signer la convention avec l'AGUCEEL (restaurant administratif) qui accepte de recevoir les agents du Service en contre partie d'une participation aux frais de fonctionnement (16 874,67 F pour 1998).

En ce qui concerne le personnel contractuel, les différentes primes et indemnités ne peuvent être accordées qu'après avoir servi au moins trois mois, et en fonction du cadre d'emploi utilisé en référence.

Enfin, le Conseil décide la prise en charge des frais de déménagement au réel des personnels logés par nécessité absolue de service (officiers) lorsque celui-ci est la conséquence d'un abandon pour diverses raisons du fait du propriétaire (fin de bail, reprise par le propriétaire, mise en vente...), ou du fait de l'administration (litige avec le propriétaire pour des motifs sérieux tels que des travaux de salubrité non exécutés...) Dans les cas, d'urgence, le Président est autorisé à signer le nouveau bail même en l'absence de l'avis des domaines lorsque celui-ci est requis (il sera toutefois demandé en vue d'une éventuelle renégociation du bail).

Le Président du Conseil d'Administration

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 MAI 1998

OBJET

Subventions exceptionnelles

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 29 mai 1998 à 14 heures 30 dans les locaux de l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. PILLIAS – RIOS-CASTRO – PHILIPPE – ANGOULVANT – FAUVE – HOYAU – GALLET – RENARD (pouvoir de M. CHATEL) – VELLA – de MONTGOLFIER – CORNU – LETHUILLIER – QUENTIN (pouvoir de M. FAVRAT - HUWART.
Mme BILLARAND-DAUPHIN

Membre de droit :

M. LE BRETON de VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel Didier PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 45 000 F à l'association « Sports et Loisirs » près de l'UIISC n°1 de NOGENT LE ROTROU pour la manifestation organisée les 23 et 24 mai 1998.

Il décide également le versement d'une subvention exceptionnelle de 12 000 F à l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers de la Région Centre, pour l'organisation du congrès qui se déroulera à CHATEAUDUN.

Les crédits sont inscrits à l'article 657 du budget supplémentaire 1998.

Le Vice-Président du Conseil d'Administration,

RECU EN PREFECTURE LE : 27 JUILLET 1998
--

Jean GRANDON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 MAI 1998

OBJET

Participations aux frais d'intervention Demandes de remise gracieuse

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 29 mai 1998 à 14 heures 30 dans les locaux de l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. PILLIAS – RIOS-CASTRO – PHILIPPE – ANGOULVANT – FAUVE – HOYAU – GALLET – RENARD (pouvoir de M. CHATEL) – VELLA – de MONTGOLFIER – CORNU – LETHUILLIER – QUENTIN (pouvoir de M. FAVRAT - HUWART.

Mme BILLARAND-DAUPHIN

Membre de droit :

M. LE BRETON de VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel Didier PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité accorde la remise gracieuse de leur dette à :

- M. HUBY titre 480/97 pour un montant de 270 F
- M. BODENHORST titre 535/94 pour un montant de 250 F
- Mme CHAPDELAINE titre 998/97 pour un montant de 460 F

La dépense sera imputée à l'article 874 du budget 1998.

Le Président du Conseil d'Administration,

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 MAI 1998

OBJET

Technicien en bâtiment

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 29 mai 1998 à 14 heures 30 dans les locaux de l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. PILLIAS – RIOS-CASTRO – PHILIPPE – ANGOULVANT – FAUVE –
HOYAU – GALLET – RENARD (pouvoir de M. CHATEL) – VELLA –
de MONTGOLFIER – CORNU – LETHUILLIER – QUENTIN (pouvoir de
M. FAVRAT - HUWART.
Mme BILLARAND-DAUPHIN

Membre de droit :

M. LE BRETON de VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel Didier PARIS, Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité décide de confier l'emploi de technicien en bâtiment à un agent de la fonction publique territoriale, par voie de mutation (ou à un agent ayant réussi le concours de technicien territorial avec l'option bâtiment).

Le Président du Conseil d'Administration,

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 MAI 1998

OBJET

Désignation des représentants du Conseil à diverses commissions

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le 29 mai 1998 à 14 heures 30 dans les locaux de l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. PILLIAS – RIOS-CASTRO – PHILIPPE – ANGOULVANT – FAUVE – HOYAU – GALLET – RENARD (pouvoir de M. CHATEL) – VELLA – de MONTGOLFIER – CORNU – LETHUILLIER – QUENTIN (pouvoir de M. FAVRAT - HUWART.
Mme BILLARAND-DAUPHIN

Membre de droit :

M. LE BRETON de VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel Didier PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité désigne les représentants suivants aux diverses commissions :

Commission d'appel d'offres :

MM. HOYAU et GALLET en qualité de titulaire et MM. PILLIAS – RIOS-CASTRO et RENARD en qualité de suppléant.

Commission Administrative Paritaire :

MM. GRANDON – PHILIPPE – GALLET – SIRDEY en qualité de titulaire et MM. FAVRAT – CHATEL – GABORIAU – VELLA en qualité de suppléant.

Comité Technique Paritaire

MM. FAVRAT et PILLIAS en qualité de titulaire et MM. HOYAU et PHILIPPE en qualité de suppléant.

Cellule d'analyse des risques et d'information préventive :

MM. De MONTGOLFIER – FAVRAT – QUENTIN – CHATEL

Etudes S.D.A.C.R. :

MM. De MONTGOLFIER – FAVRAT – QUENTIN – CHATEL

Commission de vente de matériels :

MM. HOYAU – PHILIPPE – CLEMENT

Commission d'analyse financière :

MM. GIGON – FAUVE – RENARD - HAMEL